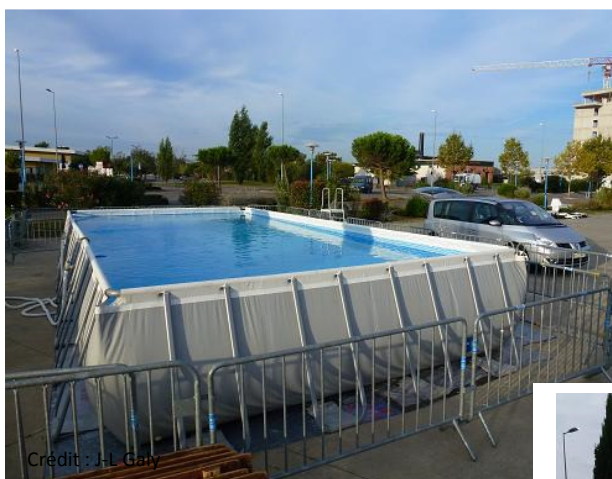


Mode d'emploi du Bassin Hors-sol

Le comité Interrégional Pyrénées-Méditerranée d'Études et de Sports Sous-Marins vous propose de prêter ou de louer son Bassin hors-sol pour tout événement que vous organisez et qui nécessite une animation subaquatique. Ce bassin apportera une plus value à votre événement et le rendra inoubliable !

Quelle utilité pour ce bassin ?

Si votre événement approche et que vous souhaitez ajouter un petit plus dans votre programme d'animation, ou même mettre au cœur de votre journée une activité en rapport avec l'objet du Comité (promotion et développement des activités subaquatiques, étude et protection du monde subaquatique et respect de l'environnement, secourisme...) ne cherchez pas plus loin, nous avons ce qu'il vous faut ! Le bassin que nous vous proposons est un bassin hors sol de 1,25m de profondeur complète, de 11,20m de long, 6,20m de large et de 53m³ d'eau. Il est possible d'y associer des animations comme la découverte de la plongée, l'apnée, ou d'autres activités subaquatique, ou encore de donner la possibilité aux gens de passer leur baptême. En somme ce bassin s'adapte à toutes vos envies !



Crédit : J-L Galy

Bassin de 5x10 d'eau, 1,25m de profondeur complète.
11,20 L x 6,20 l x 1,35 H 52m³ d'eau



Crédit : J-L Galy



Crédit : J-L Galy

Toutes les réponses à vos questions sont ici !

Avant de vous lancer dans la lecture des Questions/Réponses voici quelques points qui pourront vous éclairer si vous prévoyez de louer le bassin :

- Le comité Interrégional loue ou prête uniquement le bassin (sans installation et sans le transport). Pour la logistique et les éléments optionnels il vous faudra contacter nos partenaires et prestataires (*voir contacts*)
- Nous sommes en partenariat avec la société **BISONS Logistique** qui stocke actuellement notre bassin. BISONS Logistique est une entreprise spécialisée dans la logistique d'évènementiels. C'est elle qui se charge du transport, du montage et du démontage du bassin. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Société BISONS depuis plusieurs années et la logistique d'installation du bassin est de son seul ressort et compétence. Aussi, la location du bassin ne peut se faire sans sa participation. Ainsi, en cas d'indisponibilité de la Société BISONS aux dates auxquelles vous souhaitez le Bassin, celui-ci ne pourra être mis à votre disposition.
- En cas de détérioration du bassin lors de son utilisation, le constat est effectué par la société BISONS et les frais de réparation seront à votre charge.
- Il vous faudra prévoir pour cette piscine le **traitement de son eau, le matériel de plongée et des moniteurs de plongée** (si vous souhaitez initier vos invités à cette discipline). Cf *Contacts en bas de page*.

Qui peut faire une demande de prêt ?

Tout organisme membre de la FFESSM ou lié à la FFESSM situé dans le ressort du Comité (Club, SCA, Comités départementaux ...) peut solliciter le prêt de la piscine afin d'associer une activité subaquatique à de leur événement.

Qui peut faire une demande de location ?

A titre exceptionnel le Comité peut accepter de louer le bassin à un organisme tiers non lié à la FFESSM, (Entreprises privées ou publiques, collectivités locales, sociétés d'évènementiels, tous types de structures désirants intégrer une activité subaquatique lors de leur événement), dès-lors que son événement entre dans l'objet du Comité et participe à la promotion et au développement des activités subaquatiques, à l'étude et la protection du monde subaquatique, au respect de l'environnement, ou encore promeut des actions de secourisme...)

Combien de temps le bassin est à ma disposition ?

La durée de prêt, ou de la location, est limitée. Le bassin est prêté ou loué pour une journée ou plusieurs journée dans la limite de deux semaines maximum. La période de prêt ou de

location intègre les délais de montage, remplissage, vidage et démontage par la société BISONS.

Comment en faire la demande ?

La demande de prêt, ou de location, doit être adressée par mail au Comité Inter Régional Pyrénées Méditerranée (courrier.cir@ffessmpm.fr). Sur cette demande devront figurer la durée de mise à disposition sollicitée avec les dates précises. Il vous sera alors renvoyé un mail de confirmation, accompagné d'un contrat de prêt, ou de location, ainsi que les contacts de nos partenaires en charge de la logistique du bassin.

Ce contrat devra être renvoyé au CIR (de préférence par mail), avant le jour de livraison du bassin, signé et tamponné par une personne légalement habilitée pour engager son organisme. Il devra être accompagné d'un chèque du montant de la participation aux frais d'entretien en cas de prêt, ou du montant de la location, et d'un chèque de caution de 2000€.

Important : La disponibilité de **BISONS Logistique** est primordiale pour la location du bassin. En effet, le bassin est stocké par la Société BISONS et elle se charge du transport, du montage et du démontage de ce dernier. Il vous faudra donc **EN MEME TEMPS** que votre demande de prêt (ou de location), contacter notre partenaire BISONS (voir Contacts) pour vérifier s'il est disponible à la date de votre événement.



Où placer le bassin ?

Vous devez vous assurer que la surface sur laquelle le bassin sera posé est plate et lisse, proche d'un branchement électrique (prise 220v et 16A) et proche d'une alimentation d'eau ou d'un poteau incendie. Il faudra prévoir une visite du lieu avec BISONS Logistique afin d'anticiper toutes contraintes pour la pose du bassin.

Comment réceptionner et retourner le Bassin ?

La Société BISONS Logistique s'occupe du transport du bassin et procède à son montage et sa mise en eau. Vous devez réceptionner le bassin au minimum 24h avant votre événement afin

qu'il puisse être installé et surtout remplie d'eau. Le retour du bassin se fait aussi par BIONS Logistique.

Montage et démontage du bassin ?

C'est l'entreprise BIONS Logistique qui s'occupe de cela. Il faut prévoir environ 3h pour le montage et mettre à disposition 3 personnes pour aider l'entreprise BIONS. Il en sera de même pour le démontage.

Frais de déplacement pour acheminer le bassin ?

Les frais de déplacement (et d'hébergement le cas échéant) de la société BIONS Logistique comprenant une personne, le transport Aller-Retour du matériel et l'assistance au montage, sont, à titre indicatif, d'environ 500 € HT (600 € TTC) sur un rayon de 100km de Toulouse. Ces frais vous seront précisés par la Société BIONS lors de votre prise de contact avec elle.

Si je souhaite des caillebotis, de tentes, vestiaires, des chaises, des portants, des barrières, une sono, du chauffage ?

Si vous souhaitez du matériel optionnel autour du bassin notre partenaire BIONS Logistique peut vous le fournir. Attention, en période estivale certains types de matériaux sont vite réservés, comme les tentes par exemple. Il vous donc contacter au plus vite notre partenaire !

Pour la maintenance de l'eau ?

Si vous êtes dans la région Toulousaine, nous vous conseillons **SOPIPA**, qui est spécialisée dans la vente de piscine et éléments d'extérieur sur Toulouse, et qui peut se charger du traitement de l'eau, du taux de PH et même du chauffage sous le bassin, si vous souhaitez une température plus agréable.

Si votre événement se déroule loin de Toulouse, nous vous conseillons de prendre contact avec le picciniste le plus proche qui pourra s'occuper du traitement de l'eau.

Si je souhaite faire passer des baptêmes ?

Encadrement Moniteurs :

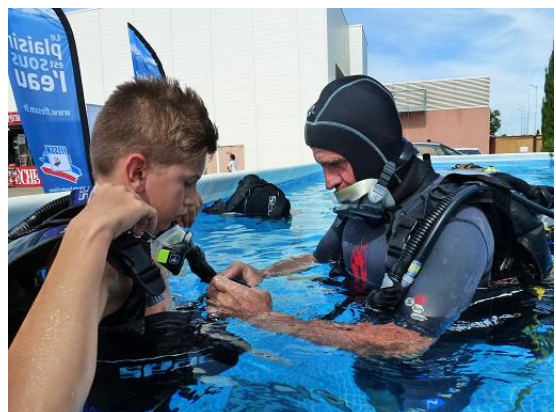
Il faudra, dans un premier temps, prévoir l'encadrement humain de l'animation.

Vous pouvez, si vous êtes une organisation fédérale, faire appel aux moniteurs de vos clubs

pour initier petits et grands à la plongée scaphandre. Si vous êtes une organisation privée vous pourrez faire appel à l'un des centres de plongée agréés (SCA) par la FFESSM ; vous trouverez sur le site www.ffessmpm.fr les coordonnées des SCA proches de chez vous ou du lieu de votre événement.

Matériel de plongée :

Pour le matériel de plongée, si vous ne pouvez disposer pas du vôtre ou si vous n'en avez tout simplement pas, nous vous invitons à contacter BEUCHAT Piscine, l'ARGONAUTE ou



AQUASTRORY. En outre, AIR KOMPRESSOR peut vous fournir un compresseur portable ou fixe selon la durée de votre événement.

Coût du bassin ?

Le prêt du bassin est gratuit pour les clubs membres de la FFESSM PM, mais le comité sollicite une participation aux frais d'entretien d'un montant de 200 €.

Le montant de la location aux organismes tiers s'élève à 1000€ TTC pour 2 jours, et 1500 € TTC pour une semaine .

Le prêt du Bassin est gratuit sans frais pour les Comités Départementaux FFESSM de notre ressort.

CONTACTS :

COMITE INTERREGIONAL Pyrénées-Méditerranée

Siège social – Maison des Sports, CROS Midi-Pyrénées – 7 rue André Citroën 31130 BALMA
05.31.61.53.71 | courrier.cir@ffessmpm.fr | www.ffessmpm.fr

Transport/ Montage/ Démontage/ Eléments Optionnels

B.I.S.O.N.S LOGISTIQUE

Adresse : 315, impasse Beau Soleil- 31530 Mérenvielle

Tel : 05 61 07 40 35

Fax : 05 61 06 54 49

Mail : aurelie@bisons.fr

Web : www.bisons-logistique.com

Compresseur

AIR KOMPRESSOR :

Adresse : SARL Air Kompressor 11 Allée Michel de Montaigne-31770 Colomiers

Contact : Jean-Marc BOUFFIL

Tel : 09 50 64 77 58 / 06 23 19 76 81

Fax : 05 62 74 06 75

Mail : contact@airkompressor.com

Web : www.airkompressor31.fr

Matériel de Plongée Baptême

BEUCHAT Piscine

ybernardeau@beuchat.fr

L'ARGONAUTE:

Adresse : 14 Rue Hermès, 31520 Ramonville-Saint-Agne

Tel : 05 61 73 86 07

AQUA STORY :

Adresse : 15 Rue André Citroën, 31130 Balma

Tel : 05 61 61 00 61